

l'Adresse

l'immobilier coopératif

HONORAIRES TRANSACTIONS – Charge vendeur avant négociation

	HONORAIRES TTC MAXIMUM *
Jusqu'à 20 000€	20% TTC du prix de vente
De 20 001 € à 50 000€	15 % TTC du prix de vente
De 50 001 € à 100 000 €	10 % TTC du prix de vente
De 100 001 € à 150 000 €	9 % TTC du prix de vente
De 150 001 € à 200 000 €	7 % TTC du prix de vente
De 200 001 € à 300 000€	6 % TTC du prix de vente
A partir de 300 001 €	5 % TTC du prix de vente

*pour certaines transactions, un montant forfaitaires sera proposé

HONORAIRES LOCATIONS Bail habitations

BAILLEUR Un mois de loyer hors provision de charges comprenant 12€/m² pour les visites, la constitution du dossier locataire et la rédaction du bail, 3€/m² pour l'état des lieux d'entrée. Le reste constituant l'entremise et la négociation.

LOCATAIRE Plafonnés Loi ALUR

12€/m² pour la visite, la constitution du dossier et rédaction d'acte, 3€/m² pour l'état des lieux d'entrée.

HONORAIRES LOCATIONS LOCAUX PROFESSIONNELS

A la charge du preneur 30 % TTC du premier loyer annuel

ESTIMATIONS Estimation verbale : offerte

Estimation avec un rapport écrit : 250 € TTC

A compter du 01/01/2024